



PROCES VERBAL
Du Conseil municipal
Du 26 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de Biviers, sous la Présidence de Monsieur René GAUTHERON, Maire.

Etaient présents : René GAUTHERON, Evelyne PARRENS, Pierre MATTERS DORF, Olivier BUSSIER, Lucien VULLIERME, Bernard BEAUME, Thierry FEROTIN, Sylvie ALLEGRE, Olivier MARTIN, Franck MILLEVILLE et Sandrine DORE.

Absents excusés : Laurence DRUON, Anny BOUVIER, Carine MIRALLIE, Aude DE VIGNEMONT, Bernard FORAY, Nathalie DE CARVALHO, Fabrice ROUSSET et Claude REBOTIER.

Pouvoirs : (4) Laurence DRUON à Evelyne PARRENS, Anny BOUVIER à Lucien VULLIERME, Carine MIRALLIE à Franck MILLEVILLE, Bernard FORAY à Thierry FEROTIN.

Secrétaire de séance : Pierre MATTERS DORF.

Date de convocation : 20 novembre 2015.

M. le Maire explique qu'un administré lui transmet à l'instant un courrier de plusieurs pages du groupe « Agir pour Biviers », contenant les procurations de Mme De Carvalho et de M. Rousset, ainsi que les consignes de vote.

Il précise que la procuration le désigne ou « tout autre personne qu'il désignera ».

M. le Maire ne peut accéder à leur demande, en effet, d'une part, il est déjà bénéficiaire d'une procuration et d'autre part, il n'a pas le pouvoir de désigner le bénéficiaire d'une procuration. Les conseillers municipaux sont tenus de transmettre les consignes de vote au conseiller municipal de leur choix avant la séance du Conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2015,
2. Avis de la commune de Biviers sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale,
3. Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2015

M. le Maire explique avoir reçu des remarques du groupe « Agir pour Biviers ». Le courrier a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le procès-verbal est le reflet des propos tenu en séance.

Aussi, concernant les demandes d'ajout p 3, 7 et 11, elles ne sont pas indispensables à une meilleure compréhension des débats.

Il propose toutefois de rajouter en p 11, le montant du loyer du bar du village, à savoir 652,07 € par mois.

Enfin, la demande d'ajout p 10 ne peut être acceptée, M. Rousset n'avait pas la parole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 12 novembre 2015.

2. AVIS DE LA COMMUNE DE BIVIERS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

DELIBERATION N°01/01

Rapporteur : René Gautheron, Maire.

M. le Maire fait lecture du projet de délibération transmis à l'ensemble des conseillers municipaux : « Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, élaboré en 2011, a permis de simplifier et de rationaliser la carte intercommunale au 1^{er} janvier 2014, selon les dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Selon l'article 33 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) adoptée le 8 août 2015, les schémas départementaux de coopération intercommunale, révisés selon

les modalités prévues à l'article L5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), devront être arrêtés avant le 31 mars 2016, pour une publication au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Préfet sollicite l'avis de la commune car certaines de ses prescriptions la concerne en que membre d'un EPCI à fiscalité propre (la CCPG) ou d'un syndicat impacté (le SIZOV et le SIED dont les périmètres sont : Bernin, Biviers, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Ismier et Saint-Nazaire-les-Eymes).

Le Conseil municipal dispose d'un délai de 2 mois à compter de la notification pour se prononcer par délibération, l'avis étant réputé favorable au-delà.

Le schéma présente entre autre dans le chapitre rationalisation des syndicats, la disparition du SIED – qui assure la production d'eau potable – et du SIZOV – qui collecte et traite les eaux usées -.

Le SIZOV, Syndicat Intercommunal crée en 1973 assurait jusqu'à ce jour la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion de la nouvelle gendarmerie, la réalisation et la gestion d'équipements sportifs et de salle associatives (6 terrains de sport et 1 dojo, des salles de musique) et le versement de subventions à 4 associations d'intérêt syndicaux réunissant environ 1100 participants (AMZOV, ESM, RCG, JUDO).

Le transfert de la compétence assainissement à la CCPG (1^{er} janvier 2018) pose le problème de la structure pouvant ultérieurement assurer la gestion des équipements sportifs et le soutien aux associations.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées : transfert à la CCPG, mutualisation directement entre les communes ou via la CCPG, fusion des communes, ou persistance d'un syndicat qui pourrait conserver le nom de SIZOV. Ce syndicat présenterait le grand avantage d'assurer un bon fonctionnement dans la continuité de l'existant.

Le SIED gère actuellement l'adduction d'eau et une installation hydroélectrique.

Il est proposé au Conseil municipal de donner :

- un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prescrivant la dissolution du SIED et du SIZOV au 1^{er} janvier 2017,
- un avis favorable au transfert de la compétence eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2018,
- un avis favorable au maintien après transfert de l'assainissement d'une structure réunissant les 5 communes de l'actuel SIZOV pour assurer la gestion de ses équipements sportifs et le soutien aux associations,
- un avis favorable au maintien ou à la création d'une structure réunissant les 5 communes de l'actuel syndicat, après transfert de la compétence eau afin d'assurer la gestion de l'installation hydroélectrique.

Arrivée de M. Martin.

M. le Maire explique que les compétences eau et assainissement seront transférées à la Communauté de communes du Grésivaudan au 1^{er} janvier 2018.

Une fois la compétence assainissement transférées, le SIZOV aura en charge la gestion des équipements et le soutien aux associations.

Trois options sont envisageables :

- la Communauté de communes du Grésivaudan reprend les compétences restantes du SIZOV, mais elle ne le souhaite pas,
- une commune membre reprend la gestion,
- les communes membres maintiennent un syndicat à minima.

C'est plutôt vers cette dernière solution que s'orientent les communes membres, d'autant que la gestion de l'installation hydroélectrique pourrait être rattachée au SIZOV.

Lucien Vullierme explique que pour l'instant, la centrale hydroélectrique ne fonctionne pas, mais des travaux sont programmés en janvier et devrait permettre de résoudre le problème. En fonctionnement, la centrale devrait permettre de générer des recettes à hauteur 100 000 € par la vente d'électricité.

En réponse aux questions, M. le Maire explique que le syndicat aura un fonctionnement simplifié (moins de délégués syndicaux par commune et 2 agents).

Les moyens liés au transfert de la compétence assainissement seront transférés.

La date de transfert de la compétence « eau » étant connue (1^{er} janvier 2018) et le contrat d'affermage concernant la distribution d'eau à Biviers se terminant le 30 juin 2016, M. le Maire explique que lors d'une prochaine séance, il serait proposé au Conseil municipal de prolonger le contrat actuel de 6 mois à 1 an et de lancer une procédure de mise en concurrence.

Plusieurs conseillers municipaux présents demandent que soit rajouté :

- « un avis favorable au maintien après transfert de l'assainissement d'une structure réunissant les 5 communes de l'actuel SIZOV pour assurer **la gestion de la nouvelle gendarmerie**, la gestion de ses équipements sportifs et le soutien aux associations ».

Les membres présents sont tous d'accord pour rajouter la gestion de la nouvelle gendarmerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le projet de délibération présenté ci-dessus.

3. QUESTIONS DIVERSES

/

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 26 novembre 2015

Fin de séance : 19 heures 30

01/01	Avis de la commune de Biviers sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale
-------	---

Fait et délibéré le 26 novembre 2015 et ont signé les membres présents.

Tableau des signatures des membres présents :

René GAUTHERON	
Evelyne PARRENS	
Pierre MATTERS DORF	
Olivier BUSSIER	
Laurence DRUON	<i>Pouvoir à Evelyne Parrens</i>
Lucien VULLIERME	
Bernard BEAUME	
Anny BOUVIER	<i>Pouvoir à Lucien Vullierme</i>
Thierry FEROTIN	
Sylvie ALLEGRE	
Olivier MARTIN	
Franck MILLEVILLE	
Sandrine DORE	
Carine MIRALLIE	<i>Pouvoir à Franck Milleville</i>
Aude DE VIGNEMONT	<i>Absent excusé</i>
Bernard FORAY	<i>Pouvoir à Thierry Ferotin</i>
Fabrice ROUSSET	<i>Absent excusé</i>
Nathalie DE CARVALHO	<i>Absent excusé</i>
Claude REBOTIER	<i>Absent excusé</i>